

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

PRIMEDI 11 Vendémiaire.

(Ère Vulgaire)

Dimanche 2 Octobre 1796.

Ordre donné par la cour de Madrid aux officiers de tout grade, tant des armées de terre que de mer, de rejoindre sur-le-champ leurs corps respectifs. — Arrivée à Cadix d'un vaisseau de ligne et d'une frégate, venant de la Havane, ayant à bord une grande quantité de piastres fortes. — Correspondance de M. Drake, ministre du roi d'Angleterre auprès de la république de Gènes, contenant un tableau de l'armée française. — Pompe funèbre célébrée à Gènes en l'honneur du Français qui y a été assassiné.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ESPAGNE.

De Madrid, le 12 septembre.

Leurs majestés avoient projeté un voyage sur les côtes de la Méditerranée; mais la reine se trouvant enceinte, ainsi que la princesse de Parme, ce projet a été dérangé.

Une ordonnance oblige tous les officiers de tout grade, tant des armées de terre que de mer, de rejoindre sur-le-champ leurs corps respectifs, & défend à tous les commandans d'accorder désormais aucun congé. Cependant on continue à compléter tous les régimens, & il marche divers corps d'infanterie & de cavalerie vers le camp de Saint-Roch, ainsi que vers les frontières du Portugal, qui fait aussi des armemens.

On apprend de Barcelonne que vers la fin du mois dernier, toute la garnison de cette ville ayant eu ordre de se mettre sous les armes, il se fit une nombreuse presse de tous les matelots & gens de mer qui se trouvoient tant dans le port que dans les maisons, & que toutes ces recrues ont été conduites au mont Jouy, d'où elles seront réparties sur les vaisseaux de guerre. La même opération a eu lieu sur toutes les côtes de Catalogne. Ces mesures de sûreté n'empêchent pas que la cour ne s'intéresse vivement à rendre la paix à l'Europe, qui en a si grand besoin.

Le vaisseau de ligne le *Saint Jacques* est arrivé avec une frégate à Cadix, venant de la Vera-Cruz & de la Havane. Cette division avoit à bord 5 millions 786 mille piastres fortes, & environ 4 millions en cuivre, sucre, cacao, café & autres riches productions de l'Amérique. Les deux escadres qui croisoient entre Cadix & les Canaries, pour protéger nos convois d'Amérique, ont rentrées.

Un courrier arrivé de Paris au citoyen Mangouri, secrétaire de la légation française, lui a apporté sa nomination à la place d'envoyé extraordinaire de la république française auprès des Etats-Unis d'Amérique.

ITALIE.

De Ferrare, le 26 août.

Lorsque le cardinal archevêque Mattei reçut la lettre par laquelle le général Buonaparte le mandoit à Brescia, il convoqua le chapitre & lui fit part de sa situation. Il y eut plusieurs avis. Les uns lui conseilloyent de se mettre en sûreté; mais la majorité se réunit à l'avis du chanoine Medici, qui soutint que pour prévenir de plus grands maux son éminence devoit se rendre au camp. A Ferrare tout le monde est irrité contre le vice-légat Mgr. Lagreca, dont l'imprudente mission a exposé la tranquillité de la ville. On est d'autant plus soulevé contre lui, qu'il avoit fait répondre à Angenta que deux mille hommes étoient à peu de distance, & que bientôt la rébellion des Ferrarois seroit punie. Le commandant Vons, arrivé depuis quelques jours à Ferrare, a trouvé mauvais que la municipalité eût fait distribuer des armes, & lui a enjoint de se retirer. Il a fait aussi déclouer les canons de la forteresse & reprendre les travaux pour la mettre en état de défense. La république française s'empare des propriétés qui appartiennent à la chambre apostolique. En conséquence ceux qui ont loué ou affermé des biens appartenans à la chambre, ont eu ordre d'exhiber leurs titres & leurs contrats.

Extrait d'une lettre de Milan, du 6 septembre.

Vous me demandez, monsieur, si les Milanais sont réellement en révolution? Pour répondre à cette question, il suffit de définir clairement ce qu'on entend par révolution. Je crois que ce mot signifie cet état d'une société dans lequel une nation change ses opinions politiques & religieuses, ses usages les plus anciens, ses mœurs, ses manières d'être sociales reçues & établies.

De Milan, le 10 septembre.

auparavant. Le changement de tant d'objets doit aussi entraîner celui des loix, mais il n'est pas nécessaire qu'il se fasse en même tems. Au contraire, l'histoire des révolutions nous montre que l'entière législation d'un peuple ne change qu'après que ses opinions politiques & religieuses, ses mœurs & ses usages ont été détruits & renouvelés. Si une révolution consiste dans de pareils changemens; si les Milanais, au lieu d'un archiduc despotique, d'un visir tudesque & de deux approbateurs perpétuels de tous leurs caprices, sous le nom de consultants; si, dis-je, ils ont un gouvernement français qui favorise chez eux la connoissance & l'établissement des principes de liberté sur lequel il est fondé; si au lieu de soixante privilégiés, despotes avec le peuple, esclaves avec le gouvernement, ils ont une assemblée de citoyens délégués, patriotes éclairés; si au lieu d'être emprisonnés comme l'ont été Carmati, Buzzi, Mariani, Grossi, &c. pour des opinions politiques ou sur des calomnies atroces, ils peuvent parler, écrire & imprimer librement; si enfin au lieu d'être obligés de souffrir les tyrannies & les monopoles de l'archiduc, les caprices teutoniques de Wisseck, l'insatiable avarice de Kevenuller, les débauches scandaleuses de Litta, les violences de Bellotti, de Pozzi, &c. ils peuvent aujourd'hui s'élever publiquement contre les mauvais citoyens qui abusent du pouvoir dont ils sont dépositaires; si, dis-je, tous ces changemens presque incroyables ont eu lieu & en si peu de tems, peut-on douter que les Milanais ne soient déjà en pleine révolution?

Du 10. -- Je vous ai montré par les faits, que les Milanais sont en révolution: vous me demandez aujourd'hui s'il y a quelque moyen de l'éviter; pour répondre à cette question, il faut considérer si les forces auxquelles la révolution doit sa naissance & ses progrès, peuvent cesser d'agir. Ces forces dans les circonstances actuelles sont d'une nature différente: les rénes du gouvernement confiées aux patriotes qui favorisent avec zèle la révolution; la liberté de la presse qui facilite l'instruction publique; l'influence & l'autorité enlevées aux corps privilégiés; l'assendant des prêtres infiniment diminué: voilà les forces principales qui ont agi. Mais ces forces dépendent d'une force supérieure, c'est la supériorité des armes françaises sur les autrichiens. Il est évident que si une armée autrichienne pouvoit tenter la conquête de la Lombardie, cette contrée livrée à ses propres forces retomberoit sous l'ancien joug. La question se réduit donc à savoir, si les autrichiens peuvent reconquérir ce pays avant la conclusion de la paix.

Que les hommes de bonne-foi, quels que soient leurs principes, examinent l'état des choses, & qu'ils prononcent. Pourront-ils croire que l'empereur soit en état de lever de nouvelles armées, assés fortes pour reconquérir un pays que les Français auront entièrement soumis, & où ils auront établi un nouvel ordre de choses qui leur donnera une force de plus?

S'il n'est pas probable que les Autrichiens fassent la conquête de la Lombardie, il l'est encore moins que les Français la leur rendent de plein gré. Il est évident aujourd'hui pour tout le monde que les Français ont la volonté comme l'intérêt d'y établir un gouvernement libre & indépendant.

Si donc les Autrichiens ne peuvent reconquérir la Lombardie; si les Français ne veulent pas la rendre, il faut conclure qu'une révolution est inévitable.

Le général de brigade Baragnoy-d'Hillier, commandant de la Lombardie, a permis aux Milanais l'établissement d'une société d'instruction publique, sollicité depuis long-tems. La société sera divisée en quatre sections: la première s'occupera à faire connoître les droits & les devoirs de l'homme, & les loix constitutionnelles les plus convenables à la Lombardie; la seconde s'appliquera à l'instruction des habitans de la campagne; la troisième s'occupera des beaux arts, sur-tout par rapport à la liberté; de la censure du théâtre, des drames républicains, de la musique nationale, &c.; la quatrième, de la traduction des morceaux anciens & modernes, les plus propres à réveiller le patriotisme, à former l'esprit public, à revoir tout ce qui sera publié par la société, qui aura une imprimerie à elle. Chaque section se rassemblera deux fois par semaine, & la société entière une fois.

Il arrive tous les jours des renforts à l'armée française; aujourd'hui nous avons vu passer une demi-brigade.

Hier soir, plusieurs centaines de personnes ont dansé avec beaucoup de gaité la *Carnagnole* autour de l'arbre de la liberté.

On vient de publier dans les feuilles de Milan une correspondance très-curieuse de M. Drake, ministre du roi d'Angleterre auprès de la république de Gènes, à Venise depuis plusieurs mois. Par la première lettre, adressée au sieur Brame, consul anglais à Gènes, il lui envoie une lettre qui contient un tableau de l'armée française, & le prie de la communiquer au comte Guala, ministre de l'empereur, au prince d'Artemberg (ci devant comte de la Mark), & au sieur Timoreni. Il lui recommande aussi d'en faire part à plusieurs membres du gouvernement amis de la coalition, & au secrétaire d'état Gianelli, ami de tous ceux qui sont généreux. Il finit sa lettre en disant qu'il envoie des copies de cette pièce importante au général Warmser & aux ministres de l'empereur.

Il paroît que cette fameuse lettre, communiquée avec tant d'empressement, a été écrite, en date du 22 août, par un espion français employé dans l'armée. Il mande que cette armée se détruit; que les Français ont entre Bergame & Vérone 14 hôpitaux fixes & 11 hôpitaux volans; qu'il meurt tous les jours 150 malades au moins; que Buonaparte est détesté de ses officiers; qu'il n'en consulte aucun; que les soldats demandent à grands cris la paix; qu'ils sont disposés à pendre le général, s'il s'y oppose. L'espion mande aussi que le directoire amène au général & aux commissaires que les renforts promis n'arriveront pas; qu'ils sont retenus par les troubles de la Provence; que A. . . les a bien servis en formant un camp . . . pour le pays seulement.

Le ministre Drake fait aussi passer cette lettre à Madrid à lord Bate, ambassadeur du roi d'Angleterre. Il lui mande qu'il ne doute pas de la vérité de tout ce qui est contenu dans cette lettre écrite par une personne intelligente, bien informée & sûre. Il espère que les Français seront bientôt réduits à un tel état d'épuisement, que les Autrichiens pourront recommencer des opérations offensives, avec toutes les probabilités des plus grands succès.

Les faits ont prouvé qu'il n'y avoit pas plus de fidélité dans les rapports de l'espion, que de justesse dans les conjectures de M. Drake.

On ent
tué a
habit
leurs off
forme, co
était
quelques
ternativem
versets de
une foule
touchée. I
Saint Cyr
auxquelles
& une grav
quoï, sur
ent toujou
patriotique
que l'égli
ssez bisar
cerémonies
touchans
hommes

Après a
qui a péri
mort. Le g
également
ble, ils s
Ceronio or

Extrait d'

d'Esp

* Je vais
comme mé
français. J
ciation. Ic
la réyoc
dogme, &
demande,
pour la pa
tique fran
note très-f
matice con
Rome. Ils
si les ress
le peuple
deux partis
le plus nor
est pas m
trité contr
justice, ce
les deux p
déjà eu
pour m'élo
d'autres
sont. La
statôt les
sont les pr
politains
sur l'état
reste entre
ouveront
pour faire l

De Gènes, le 15 septembre.

On enterra avant-hier avec beaucoup de pompe le Français tué au Pont-Royal. Le ministre de la république, en habit de cérémonie, le général Casa-Bianca & plusieurs officiers, & environ 300 Français, tous en uniforme, composoient le convoi funèbre. Comme le Français étoit mort en catholique, il étoit aussi escorté par quelques prêtres. Les Français & le clergé chantoient alternativement des couplets d'hymnes patriotiques & des versets de psaumes. Un spectacle si nouveau avoit attiré une foule innombrable qui parut également surprise & touchée. Le mort fut enterré dans la magnifique église de Saint-Cyr, avec toutes les cérémonies du rit catholique auxquelles les Français assisterent avec un recueillement & une gravité, dont quelques personnes, on ne sait pourquoi, furent étonnées. Les hypocrites, qui se scandalisent toujours aisément, ont blâmé le mélange des honneurs patriotiques & des cérémonies religieuses; ils oublient que l'église catholique permet de rendre des honneurs assez bizarres, même à l'orgueil des titres, & que les cérémonies religieuses ne sont faites que pour rendre plus solennels & plus solennels les rapports qui lient les hommes.

Après avoir rendu des honneurs funèbres au Français qui a péri si malheureusement, on s'occupe à venger sa mort. Le gouvernement & le ministre de France reçoivent également les dépositions des témoins. S'il y a des coupables, ils seront punis. Le capitaine Agnelli & le major Ceronio ont été arrêtés.

Extrait d'une lettre du chevalier Azzara, ministre du roi d'Espagne, écrite à un de ses amis à Gènes.

« Je vais partir pour Florence où j'assisterai à un congrès comme médiateur du roi d'Espagne entre le pape & les Français. Je suis sûr de ne pas réussir dans cette négociation. Ici l'on prétend que le pape ne peut consentir à la révocation exigée, parce que ce seroit attaquer le dogme, & les Français ne veulent pas se décider de leur demande, parce qu'ils croient cette révocation nécessaire pour la paix intérieure de la France. L'agent de la république française s'en est expliqué clairement dans une note très-forte qu'il a laissée en partant. Je regarde l'ambassade comme rompu, & je vois les Français maîtres de Rome. Ils se trompent cependant s'ils croient trouver dans les ressources de la Lombardie. Avant leur arrivée, le peuple aura tout mis au pillage. Il y a dans Rome deux partis bien prononcés. Le premier, & c'est peut-être le plus nombreux, porte déjà la cocarde tricolore; l'autre est pas moins ennemi du gouvernement; il est sur-tout hostile contre moi à cause des conditions dures de l'armistice, comme si j'avois pu commander aux événemens. Les deux partis en viendront bientôt aux mains, & il y a déjà eu des mouvemens. Je profite de cette occasion pour m'éloigner des troubles. La princesse Santa Croce & d'autres personnes de distinction sont déjà parties de Rome. La conduite des coalisés est si impolitique, que bientôt les Français seront maîtres de toute l'Italie, malgré les préparatifs de la cour de Naples. Les armées napolitaines n'empêcheront pas l'invasion de Rome & de l'état ecclésiastique. Vous connaissez la haine qui existe entre les napolitains & les Romains. Les Français offriront toutes les facilités imaginables dans ce pays-ci pour faire la conquête du royaume de Naples. Je prévois

de grands changemens. Que deviendra le pape, qui s'obstine à tenir ferme? &c. &c.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 4 vendémiaire.

D'après l'arrêté du directoire exécutif du 20 germinal dernier, qui porte qu'aucun navire étranger, venant directement des ports d'Angleterre, ne peut aborder dans aucuns ports de France, qu'au préalable il n'ait été à Dieppe; tous bâtimens qui se présenteroient pour entrer dans ce port, ou ceux de l'arrondissement, recevront l'ordre de prendre leur route pour se rendre à Dieppe, & au cas qu'ils soient forcés d'entrer dans lesdits ports, par le vent, il sera mis une garde à bord pour empêcher qu'aucun individu ne communique avec la terre, parce que dès que le tems le permettra, ils sortiront du port pour se rendre audit port de Dieppe.

De Paris, le 10 vendémiaire.

La séance du tribunal criminel a offert hier deux causes d'un genre très-opposé. Celle de Michaud, rédacteur de la feuille du Jour & celle de Lebeis, continuateur de Marat. L'un accusé d'avoir provoqué le rétablissement à la royauté, l'autre le retour à la terreur & à la constitution de 93. Ces deux causes si différentes avoient attiré un auditoire composé de deux partis très-opposés. Michaud a parlé dans sa propre cause; il s'est justifié d'avoir inséré dans sa feuille un éloge du prétendant, en démontrant que ce ne fût jamais un crime que de parler sans mépris d'un ennemi: Michaud s'est exprimé avec grâce, avec intérêt. Lacretelle le jeune, qui étoit son défenseur, a examiné à quels signes on pouvoit reconnoître une provocation à la royauté; il a démontré qu'aucun de ces caractères ne s'appliquoit à l'article qui étoit l'objet de l'accusation; que c'étoit un tableau moral & non pas un tableau politique, que l'objet de l'auteur n'avoit été que de faire méditer sur les coups de la fortune, lorsqu'ils s'appesantissent sur un homme qui sembloit appelé à une autre destinée. Admettez pour un moment, a-t-il dit, que ce soit un crime de louer un homme présumé dangereux, & vous verrez bientôt tout vestige de liberté disparaître des discours & des écrits; l'histoire brisera les pinçaux qu'on voudroit enchaîner: on craindra de parler de ceux que la mort a moissonnés: on viendra épier la douleur lorsqu'elle s'assoit sur un tombeau, & l'on verra, comme sous nos derniers tyrans, punir des larmes par Péchafaud.

Lacretelle, en justifiant cet article de toute idée de délit, en payant le tribut de l'estime & de l'amitié à celui qui s'en est déclaré responsable, n'a pas cru que cet article fût exempt d'inconsidération; mais il a pensé que la censure des choses imprudentes qui peuvent sortir de la presse, lorsqu'elles ne sont point un délit positif, appartenoit à la presse elle-même.

Tout l'objet des écrivains, a-t-il dit, doit être aujourd'hui de calmer les passions & de ne se servir de souvenirs que pour en tirer les leçons de l'expérience. Heureuse destinée que celle des écrivains qui ont pu mériter quelque part dans l'estime publique & qui peuvent faire entendre le langage de la persuasion aux esprits les plus

irrités. Est-il une plus douce indemnité pour eux que de pouvoir se dire : chaque jour nous enlevons au génie des factions, des Français qui sont faits pour aimer les lois, puisque leur cœur aime la justice. Nous combattons en eux la haine, la vengeance. Voilà le parti, le seul parti qui doit unir les écrivains ; si ce sentiment est au fond de leurs ames, qu'on les environne de périls, qu'on les abreuve d'amertumes, ils portent avec eux leur récompense.

Michaud a été acquitté à l'unanimité par le jury ; il a été déclaré que l'article ne contenoit pas provocation à la royauté.

L'affaire de Lebois s'est ensuite engagée : il a parlé aussi dans sa cause avec une extrême impudence ; il s'est montré très-fidèle à ses principes, qui sont aussi tels que lui-même les a proférés & écrits. La terre appartient à tous ; celui qui la cultive n'a droit qu'à une portion des fruits ; il n'est que le fermier de la nation. Tout l'art du gouvernement se réduit à ôter à celui qui a trop, pour donner à celui qui n'a rien.

Il a entremêlé sa défense de sorties très-vives contre Bourdon (de l'Oise) & André Dumont. Après d'assez longs débats, il a été acquitté aux acclamations très-bruyantes des hommes de son parti, qui l'ont porté en triomphe.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen CHASSEY.

Séance du 10 vendémiaire.

Baraillon, dans une motion d'ordre, représente au conseil que de grands abus regnent dans les écoles polytechniques ; on y compte jusqu'à dix professeurs de chimie, trois laboratoires & deux professeurs de physique. Là on se vante d'enseigner la physique en trente heures, comme aux écoles normales on apprenoit la chimie en une demi-journée. Les dernières écoles auroient bien dû dégoûter de la manie d'enseigner les sciences en un tour de main.

On voit dans ces écoles, selon l'orateur, beaucoup de savants professeurs qui dissertent de tout, ne savent rien au fond & coûtent beaucoup d'argent. Les frais sont immenses.

On imprime des journaux, des rapports des prospectus ; on distribue tout cela aux membres du corps législatif, & à quoi tout cela sert-il ?

Cependant il faut un brevet de l'école polytechnique pour être admis aux écoles de génie & d'artillerie.

Baraillon demande qu'une commission de cinq membres soit chargée de faire un rapport sur cet établissement.

Camus représente qu'il ne faut pas légèrement détruire un établissement qui a tant coûté & qui peut être utile ; il demande que le conseil attende l'impression des états de dépense fournis par le ministre de l'intérieur, impression ordonnée par la commission des dépenses. — Le tout est renvoyé à cette commission.

On s'occupe de quelques affaires particulières.

Rouzet demande qu'on entame incessamment la discussion du projet de code civil. Cambacérés représente qu'il s'agit ici, non d'un projet de discussion de lois, mais d'un plan général de législation ; il faut donc déterminer avant tout, l'ordre à suivre dans la discussion. La question de savoir si on présentera ce code en entier ou par parties à la sanction des anciens, offre de grandes difficultés. La commission propose un projet à cet égard. Le conseil décide qu'il l'attendra.

On fait la troisième lecture du projet de résolution tendant à annuler l'arrêté par lequel le repésentant Reverchon, en qualité de commissaire du directoire exécutif, a destitué le juge-de-peace de Bourg-en-Bresse.

Une assez foible discussion s'engage sur le fond du projet ; plusieurs membres demandent l'ajournement, d'autres le combattent.

Merlin (de Thioville) appuie l'ajournement, qu'il regarde comme d'autant plus nécessaire, que l'arrêté dont il s'agit ayant été confirmé par le directoire exécutif, il faudroit mettre le directoire exécutif en jugement si cet arrêté étoit déclaré illégal & inconstitutionnel.

Cambacérés donne de nouveaux développemens à ces considérations, & expose que la question intéresse immédiatement la séparation des pouvoirs, sans laquelle il n'y a ni liberté ni état constitué.

Il demande donc qu'une commission de cinq membres soit nommée pour examiner l'état de la discussion & faire un rapport au conseil sur la marche qu'il doit tenir.

Cette proposition est adoptée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence de ROGER-DUCOZ.

Séance du 10 vendémiaire.

Sur le rapport de Foureroy, au nom d'une commission, le conseil approuve une résolution qui annule deux arrêtés des représentans Pinet & Monestier (du Puy-de-Dôme) en date des 13 frimaire & 8 nivôse, an II, qui accorderoient à un citoyen une partie d'une mine de fer au préjudice d'un autre citoyen considéré alors comme suspect.

Sur le rapport de Larmagnac, le conseil approuve une résolution du 2 vendémiaire, qui fixe un délai de trois mois, pendant lequel les militaires suisses ayant droit à des pensions du gouvernement français, pourront se faire relever de la déchéance prononcée par la loi du 28 germinal, an II, en justifiant qu'une force majeure les a empêchés de remplir les conditions.

ERRATA.

Dans la liste des condamnés par la commission militaire, insérée dans le numéro 8^e, au lieu de Pachen, lisez Pachen.

Charlotte Corday, ou Mémoire pour servir à l'histoire de cette femme célèbre, par Couet-Gironville, avec un joli portait. Prix broché, 2 liv. 10 s. pour Paris, & 3 liv. franc de port par la poste. A Paris, chez Gilbert, libraire, docteur Honoré ; Mayeur, cour Mandar ; la citoyenne Durand, au Palais Egalité, galerie de bois, & Maret, cour des Fontaines.

N^o.
N
Prise de
dans le
à Cadix
général
Réflexio
Prix a
16 liv. p
Une div
Saint-Vin
chargés v
dans notre
croisière ;
navires, s
mouillage
à Cadix &
suffisam
anglaise,
pour repo
de l'Angle
Ce fait
par & de
& du Port
commun
Portugal
Extrai
Il y a i
se sont p
de caracte
qui comp
nière class
elle-même
indécis se
de la lut
révolution